



Conseil municipal à huit clos du mardi 28 juillet 2015

Présents : S. CAMBON ; A. VERNHES ; M. GASC ; P. CAMBOULIVES ; C. CAYRON ; G. ALIBERT ; N. MASSOL ; G. DELMAS ; L. MAUREL.

Excusés : J.C. GAUBERT ; S. CAPELLE ; L. JEANTET ; N. BLANC (procuration à A. ALIBERT) ; C. PASCAL (procuration à A. VERNHES) ; R. NESPOULOUS (procuration à N. MASSOL).

- Délibération à l'unanimité pour un avis défavorable au projet éolien à proximité des habitations sur la commune de Comps Lagrandville.
Cette délibération intervient suite à l'avis demandé à la population le 5 juillet 2015.
- Remplacement de Stéphanie (employée communale et atsem de l'école) : il a été décidé de ne pas remplacer Stéphanie par une personne tierce. En effet, une partie du salaire de Stéphanie durant son arrêt maladie restant à la charge de la commune, la solution la plus économique est de répartir les heures sur les agents communaux en postes.
Martine, Suzanne et Laurence assureront donc les heures de Stéphanie jusqu'au retour de celle-ci.
- Adhésion au marché de groupement de commande du SIEDA pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public.
- N.MASSOL informe le conseil municipal qu'un arrêté municipal a été pris pour limiter la consommation d'eau sur notre commune. Cet arrêté est entré en vigueur à compter du 23 juillet 2015.